

**26^e réunion du Comité de contact
institué par la directive « Télévision sans frontières »**

**Mardi 19 février 2008
Centre de Conférence Albert Borschette, Rue Froissart 36, 1040 Bruxelles
Salle de réunion 4C**

Projet d'agenda

10h00 à 18h00

1. Adoption de l'ordre du jour – *Doc. CC TVSF (2008) 1*
2. Transposition DSMA - Juridiction
 - Inversion du critère subsidiaire de la juridiction sous l'article 2, paragraphe 4 DSMA

Présentations par RU, FR et LU ; les autres délégations sont invitées à fournir des informations sur les fournisseurs de services de média qui utilisent des capacités satellitaires relevant de la compétence de leur Etat membre ou une liaison montante située sur leur territoire.

- Article 3 DSMA (procédure de coopération/procédure de contournement)

Les délégations sont invitées à échanger i.a. leurs points de vue sur :

- Comment la procédure de coopération sera-t'elle déclenchée ?
 - Comment l'article 3, paragraphe 2, point b sera mis en oeuvre ("...l'Etat membre compétent demande à l'organisme de radiodiffusion télévisuelle de se conformer aux règles d'intérêt public général en question"?)
 - Quelles sont les mesures envisagées sur le fondement de l'article 3, paragraphe 3, point b ?
3. Transposition DSMA – Auto et corégulation
Tour de table sur les points suivants :
 - Quels sont les dispositifs de corégulation qui sont aujourd'hui considérés comme étant efficaces, ou qui ont comme déjà prouvé leur efficacité, dans les domaines coordonnés par la directive ?
 - Comment les Etats membres envisagent d'encourager les fournisseurs de services de média à développer des codes de conduite en application de l'article 3 sexies, paragraphe 1er, point e [alimentation grasse] ?
 4. Transposition DSMA –Placement de produits

Tour de table sur les points suivants :

- Discussion politique dans les Etats membres sur l'adoption de règles plus strictes/d'interdiction totale du placement de produits ; conséquences pour les longs métrages ; consultations des ayants droit ;
- Identification du placement de produits ;
- Différenciation du parrainage et du téléachat ;
- Proéminence indue ;
- Indépendance éditoriale du fournisseur de service de média.

5. Transposition DSMA–Communication commerciale

Préparation de la prochaine réunion

6. Révision du document de travail du Comité de contact sur l'article 3 bis TVSF (événements d'importance majeure pour la société)

Présentation par la Commission

7. Divers.